L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 12 MARS 1850

[illegible]

MARDI MATIN 12 MARS.

SUPPLEMENT.

Nous publions aujourd'hui dans un supplément [illegible] le Bureau de Circulation. Le même supplément contient le rapport du comité [illegible] de la Chambre des Représentants et le procès-verbal d'une séance de la Législature.

DISCOURS DE M. CONRAD.

Nous trouvons dans les journaux de Washington [illegible] le discours de M. Conrad sur la question des territoires. [illegible] Les nobles sentiments qu'il a exprimés trouveront de l'écho. M. Conrad s'oppose à l'admission de la Californie [illegible]. Nous croyons que la Californie peut et doit être admise dans l'Union avec sa présente Constitution.

[illegible]

"La garantie nationale n'est-elle donc pas de valeur aux yeux de certaines gens? Ne comptent-ils pour rien les souvenirs du passé et les espérances de l'avenir? [illegible]

[illegible]

Theatre d'Orleans.—Aujourd'hui, *la Favorite*. [illegible] *La Fée* [illegible]

A jeudi, le bénéfice de M. Prévost, chef d'orchestre. M. Prevost ne mérite pas seulement les sympathies et les encouragements du public orléanais, il mérite sa reconnaissance. [illegible]

Nous aurons occasion de revenir sur ce bénéfice, [illegible] Orléans.

Revue du Nouveau-Monde.—La livraison du 1er mars nous a été remise par l'agent de M. de Tobriand. Nous avons lu avec intérêt la suite de l'intéressant article intitulé *Les Etats de New-York*. [illegible] *Revue du Nouveau-Monde* nous paraît une intéressante revue.

New-York.—Les démocrates de New-York ont eu une nouvelle réunion en faveur de l'Union. Le meeting s'est organisé le 26 au Tammany Hall. [illegible] n'en a pas moins été très-nombreux [illegible] de nouveaux partisans à l'Union.

Steamer Transatlantique.—Le *Baltic*, le [illegible] steamer de [illegible] a été lancé il y a quelques jours sur la rivière de l'Est, à New-York. Le Baltic a 280 pieds de long, 46 pieds de large et une profondeur de 32 pieds. Il jauge 4,000 tonneaux. Comme ses trois premiers steamers, l'*Atlantic*, le *Pacific* et l'*Arctic*, il est construit de manière à pouvoir être transformé facilement en navire de guerre.

Cour Suprême des Etats-Unis.—La Cour Suprême des Etats-Unis a tenu une session extrêmement laborieuse [illegible] le 1er de ce mois pour se réunir de nouveau le 1er lundi d'avril prochain.

Chargé d'affaires de France.—M. de Bourboulon, chargé de [illegible] du gouvernement français à Washington [illegible] de M. Bois-le-Comte, ministre plénipotentiaire, a présenté, le 22 de ce mois, ses lettres de créance au Secrétaire d'Etat.

Chargé d'affaires de Belgique.—Le chargé d'affaires de la Belgique, M. Henry Beaulieu, est arrivé dernièrement à Washington et s'est présenté aussitôt au département d'Etat.

Rio-Janeiro.—Il a été reçu à New-York par un arrivage du Brésil, des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'au 15 janvier. La fièvre jaune y fait d'affreux ravages dans ce port et y faisait de grands ravages. L'héritier présomptif du trône a été l'une des premières victimes.

A. S. C. Consulaire.—M. Jules Lombard a été nommé par le président des Etats-Unis comme agent consulaire de France à Monterey, en Californie.

Sinistres.—La barque Margaret, de Greenock, partie de la Nouvelle-Orléans, s'est échouée à 7 milles d'Ayr, le 7 février. On pense que tout sera perdu.—L'équipage s'est sauvé.

Bulletin Telegraphique
DE L'ABEILLE.

ARRIVEE DU CANADA.

Nouvelles de 15 jours plus récentes d'Europe.

BAISSE SUR LES COTONS.

Intervention de la France dans les affaires de la Grece

PREMIERE DEPECHE.

Baltimore, 9 mars.

Le steamer est arrivé. Il apporte la nouvelle d'une baisse de 1/8 à 1/4 d. sur les cotons le fair Upland et le Mobile sont cotés à 6 3/4 d. Le fair Orleans vaut 6 7/8 d. Les ventes de la semaine se sont élevées à 30,000 balles. Le tabac est ferme.

SECONDE DEPECHE.

Baltimore, 9 mars.

Le vapeur *Canada* est arrivé hier soir à Halifax.

Les prix du coton ont fléchi d'un quart de penny dans la quinzaine qui a précédé le départ du steamer. Le fair Orleans est coté à 6 7/8 d. le fair Mobile et l'Upland valent 6 3/4 d. Les ventes pendant les deux semaines se sont élevées à 12,000 balles dont 11,000 prises par les spéculateurs.

Le maïs est nominalement aux taux suivants: maïs jaune, de 27 à 28 d.; maïs blanc, de 30 d. à 30 d.

Les [illegible] farines de l'Ouest valent 22 s. 6 d. Les marques de Baltimore commandent 23 s. 6 d.

Le marché aux provisions s'est amélioré. Le New-Western est vendu de 32 à 31. La graisse est montée à 53 d.

Le marché monétaire a beaucoup varié. Les consolidés sont cotés à 95 1/2 au comptant. Les fonds américains sont en demande.

Le tabac est très-ferme.

NOUVELLES POLITIQUES.

Les nouvelles politiques d'Angleterre sont sans importance. Le ministre grec [illegible] de l'empereur de Russie, est arrivé à Vienne se rendant à St-Petersbourg. Une flotte anglaise se dispose à mettre à la voile pour aller surveiller l'escadre anglaise. Celle-ci est commandée par l'amiral William Parker, [illegible] la Grèce.

France.—Paris est tranquille. La [illegible] la République. Louis Napoléon a gravement compromis sa popularité. M. Thiers, qui l'aidait auparavant [illegible].

[illegible]

Prusse et Danemark.—La Constitution prussienne a été acceptée par le roi, qui a prêté serment.

La question danoise n'est pas encore définitivement réglée.

Italie et Rome.—Rien de nouveau. [illegible] pour rentrer à Rome.

Irlande.—[illegible]

[illegible]

INTERIEUR.

Marché de New-York.

New-York, 8 mars.

[illegible]

MINISTRE EN AUTRICHE.

Rodman F. Thomson, de l'Indiana, a été nommé ministre en Autriche.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SENAT.—*RAPPORT OFFICIEL.*

Jeudi 21 février 1850.

[illegible]

Le suspens ou du règlement est accordée et le bill passe.

M. Swayze introduit un acte pour venir en aide T. B. Thomas. Il est renvoyé au comité des réclamations.

[illegible] M. Phillips, le Sénat s'occupe des [illegible] de la Chambre qui lui sont à l'intérieur [illegible] l'ordre des travaux qu'il [illegible].

M. Moore présente, comme substitut, un acte prescrivant certains devoirs à l'ingénieur d'Etat.

M. Adams propose d'amender le substitut.

Le substitut est adopté avec l'amendement.

Le Sénat siège à huis clos, puis s'ajourne.

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

L'Execution.

Jeanne attendait toujours que ce greffier promis par le concierge vînt lui lire l'arrêt rendu contre elle.

En effet, n'ayant plus les angoisses du doute, conservant à peine celle de la comparaison, c'est-à-dire de l'orgueil, elle se disait:

—Que m'importe à moi, esprit solide, je le suppose, que M. de Rohan ait été regardé comme moins coupable que moi?

Est-ce à moi qu'on inflige la peine d'une faute? Non. Si j'eusse été bien et dûment reconnue Valois par tout le monde, si j'eusse pu avoir, comme l'a eu M. le cardinal, toute une haie de princes et de ducs échelonnés sur le passage des juges, suppliant par leur attitude, par leurs crêpes à l'épée, par leurs pleureuses, je ne crois pas qu'on eût rien refusé à la pauvre comtesse de Lamothe, et, certainement, on prévoit de cette illustre supplique, on eût épargné à la descendante des Valois l'affront de la sellette.

Mais pourquoi s'occuper de tout ce passé qui est mort? La voilà donc terminée cette grande affaire de ma vie. Piécée d'une façon équivoque dans le monde, d'une façon équivoque à la cour, exposée à être renversée par le premier souffle venu d'en haut, je végétais, je retournais peut-être à cette misère primordiale qui a été l'apprentissage douloureux de ma vie. Maintenant, rien de pareil. Bannie! je suis bannie! c'est-à-dire que j'ai le droit d'emporter mon million dans ma caisse, de vivre sous les orangers de Séville ou d'Agrigente pendant l'hiver, en Allemagne ou en Angleterre pendant l'été; c'est-à-dire que rien ne m'empêchera, jeune, belle, célèbre, et pouvant expliquer mon procès mon-même, de vivre comme je l'entendrai, soit avec mari, s'il est banni comme moi, et je le sais libre, soit avec les amis que donnent toujours le bonheur et la jeunesse!

Et apostant Jeanne perdue dans ses pensées ardentes, qu'on vienne me dire ensuite à moi la condamnée, à moi la bannie, à moi la pauvre bannie, que je ne suis pas plus riche que la reine, plus honorée que la reine, plus absoute que la reine; car il ne s'agissait pas pour elle de ma condamnation. Le ver de terre n'importe en rien au lion. Il s'agissait de faire condamner M. de Rohan, et M. de Rohan a été mis hors de cause!

Maintenant, comment voudra-t-elle s'y prendre pour me signifier l'arrêt, comme aussi pour me faire conduire hors du royaume? Se vengeront-ils sur une femme en l'assujettissant aux pratiques les plus sévères de la pénalité? Me confiera-t-on aux archers pour me mener à la frontière? Me dira-t-on en me menant: Indigne! Le roi vous bannit de son royaume. Non, mes maîtres sont débonnaires, fidèles en souriant; ils ne m'en veulent pas à moi. Je n'en veulent qu'à ce bon peuple parisien qui le sous leurs balcons: Vive M. le cardinal! vive Cagliostro! vive le parlement! Voilà leur véritable ennemi, le peuple. Oh oui! c'est leur ennemi direct, puisque rivaux comme, eux, sur l'appui moral de l'opinion publique,—et que j'ai réussi.

Jeanne en était là et faisait ses petits préparatifs en réglant ses comptes avec elle-même. Elle s'occupait déjà du placement de ses diamants, de son établissement à Londres, ou était encore les pierres à venir de Réteaux de Villette lui traverse, non pas le cœur, mais l'esprit.

[illegible]

Mais pourquoi [illegible]

—Madame, c'est M. Voillot, votre défenseur, qui voudrait vous entretenir.

—Au greffe! Pourquoi pas ici, puisque plusieurs fois il a eu la permission d'y venir?

—Madame, c'est que M. Voillot a reçu des lettres de Versailles, et qu'il veut vous en donner connaissance.

Jeanne ne remarqua point combien était illogique cette réponse. Un seul mot la frappa: des lettres de Versailles, des lettres de la cour sans doute, apportées par le défenseur lui-même.

—Est-ce que la reine aurait intercédé auprès du roi après la publication de l'arrêt? Est-ce que....

Mais à quoi bon faire des conjectures; avait-on le temps, et là était-il nécessaire quand après deux minutes on pouvait trouver la solution du problème.

D'ailleurs, le porte-clés insistait; il agissait comme un homme qui, à défaut de bonnes raisons, objecte une consigne.

—Attendez-moi un peu, dit Jeanne, vous voyez que je m'étais déjà déshabillée pour prendre un peu de repos; j'ai tant fatigué ces jours derniers.

—J'attendrai, madame; mais je vous en prie, songez que M. Voillot est pressé.

Jeanne ferma sa porte, passa une robe un peu plus fraîche, prit un mantelet, et vivement arrangea ses cheveux. Elle mit à peine cinq minutes à ces préparatifs. Son cœur lui disait que M. Voillot apportait l'ordre de partir sur-le-champ; et le moyen de traverser la France d'une façon à la fois discrète et commode! Oui, la reine avait dû penser à ce que son ennemie fût enlevée le plus tôt possible. La reine, à présent que l'arrêt était rendu, devait s'efforcer d'irriter cette ennemie le moins possible, car si la panthère est dangereuse enchaînée, que ne doit-on craindre d'elle quand elle est libre? Bercée par ces heureuses pensées, Jeanne ne vit plutôt qu'elle ne courût derrière le porte-clés qui lui fit descendre le petit escalier par où déjà on l'avait menée à la salle d'audience. Mais au lieu d'aller jusqu'à cette salle, au lieu de tourner à gauche pour entrer au greffe, le geôlier se tourna vers une petite porte située à droite.

—Où allez-vous donc? demanda Jeanne, le greffe est ici.

—Venez, venez, madame, dit mielleusement le guichetier, c'est par ici que M. Voillot vous attend.

Il passa d'abord et attira vers lui la prisonnière qui entendit fermer avec fracas sur elle les verroux extérieurs de cette porte massive.

ALEXANDRE DUMAS.

(*A continuer.*)

[illegible]

Elle fut bien surprise quand le concierge Hubert, prenant la parole au dessert, avec une solennité contraire de ce qu'il n'avait pas l'habitude de mettre dans ses relations:

—Madame, dit-il, nous avons l'ordre de ne plus garder à la geôle les personnes sur le sort desquelles a statué le parlement.

—Bien, se dit Jeanne, il va au devant de mes désirs.

Elle se leva:

—Je ne voudrais pas, répondit-elle, vous mettre en contravention, ce serait mal reconnaître les bontés que vous avez eues pour moi... Je vais donc retourner dans ma chambre.

Elle regarda pour voir l'effet de ses paroles. Hubert tournait une clé dans ses doigts. La concierge détournait sa tête comme pour cacher une émotion nouvelle.

—Mais, ajouta la comtesse, où viendra-t-on me lire l'arrêt, et quand viendra-t-on?

—On attend peut-être que madame soit chez elle, se hâta de dire Hubert.

—Décidément, il m'éloigne, pensa Jeanne.

Et un vague sentiment d'inquiétude la fit tressaillir, aussitôt évaporé qu'il avait apparu dans son cœur.

Jeanne monta les trois marches qui conduisaient de cette chambre du concierge au couloir du greffe.

La voyant partir, Mme Hubert vint à elle précipitamment, et lui prit les mains, non pas avec respect, non pas avec amitié vraie, non pas avec cette susceptibilité qui honore celui qui la témoigne et celui qui en est l'objet, mais avec une compassion profonde, avec un élan de pitié qui n'échappa point à l'intelligente comtesse, et elle qui remarquait tout.

Cette fois, l'impression fut si nette, que Jeanne s'avoua qu'elle ressentait de l'effroi; mais l'effroi fut rejeté comme l'avait été l'inquiétude, au dehors de cette âme emplie jusqu'aux bords par la joie et l'espérance.

Toutefois, Jeanne voulait demander compte à Mme Hubert de sa pitié; elle ouvrait la bouche et redescendait deux degrés pour formuler une de ces questions précises et vigoureuses comme son esprit, mais elle n'en eut pas le temps, Hubert lui prit la main, moins poliment que vivement, et ouvrit la porte.

La comtesse se vit dans le couloir. Huit archers de la prévôté attendaient là. Qu'attendaient-ils? Voilà ce que se demanda Jeanne en les apercevant. Mais la porte du concierge était déjà refermée. En avant des archers, se trouvait un des porte-clés ordinaires de la prison, celui qui, chaque soir, reconduisait la comtesse à sa chambre.

Cet homme se mit à précéder Jeanne comme pour lui montrer le chemin.

—Je rentre chez moi? dit la comtesse, avec le ton d'une femme qui voudrait paraître sûre de ce qu'elle dit, mais qui doute.

—Oui, madame, répliqua le guichetier.

Jeanne suivit la rampe de fer et monta derrière cet homme. Elle entendit les archers qui chuchotaient à quelques pas plus loin, mais qui ne bougèrent pas de place.

Rassurée, elle se laissa enfermer dans sa chambre, et renouvela même affectueusement le guichetier. Celui-ci se retira.

Jeanne ne se vit pas plus tôt libre et seule chez elle, que sa joie éclata extravagante, joie bâillonnée trop longtemps par ce masque dont elle avait caché hypocritement son visage chez le concierge. Cette chambre de la Conciergerie, c'était sa loge, à elle, bête fauve un moment enchaînée par les hommes, et qu'un caprice de Dieu-Paix de nouveau lancer dans le libre espace du monde.

Et, dans sa tanière ou dans sa loge, quand il fait bien nuit, quand aucun bruit n'annonce à la bête captive la vigilance de ses gardiens; quand son flair subtil ne dénonce aux alentours aucune trace, alors commence les bondissements de cette nature sauvage. Alors, elle étire ses membres pour les assouplir aux élans de l'indépendance attendue. Alors, elle a des cris, des bonds ou des extases que ne surprend jamais l'œil de l'homme.

Pour Jeanne, ce fut ainsi! Tout à coup elle entendit marcher dans son corridor; elle entendit les clés tinter dans le trousseau du guichetier; elle entendit solliciter la serrure massive.

—Que me veut-on? pensa-t-elle en se redressant attentive et muette.

Le guichetier entra.

—Qu'y a-t-il, Jean? demanda Jeanne de sa voix douce et indifférente.

—Madame veut-elle me suivre, dit-il.

—Où cela?

—En bas, madame.

—Comment? en bas....

—Au greffe....

—Pourquoi faire, je vous prie?

—Madame....

Jeanne s'avança vers cet homme qui hésitait, et elle aperçut, à l'extrémité du corridor, les archers de la prévôté, que d'abord elle avait rencontrés en bas.

—Enfin, s'écria-t-elle avec émotion, dites-moi ce que l'on veut de moi au greffe!

OFFICIEL.

No. 52 — ACTE

Pour créer un Notaire Public additionnel dans et pour la paroisse des Avoyelles.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Qu'à dater de la passation du présent acte, il sera nommé un Notaire Public additionnel dans et pour la paroisse des Avoyelles.

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentants.

J. G. BRYCE,
Président pro-tem du Sénat.

Approuvé le 2 Mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No 53—ACTE

Pour autoriser la liquidation des affaires de la Banque des Artisans et Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentans.

J. G. BRYCE,
Président pro temp du Sénat.

Approuvé 2 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 51—ACTE

Pour nommer des commissaires pour tracer une route du village de Trinité jusqu'au ferry de Whatley, au lac Catahoula.

Section 1re.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale*, Que John Taber, John Elam, Samuel Gunn, Moses Wiggins, Levi Morris, Richard G. Wooten et Tolbert A. Fenten, sont et demeurent par le présent nommés commissaires, pour tracer une route du village de Trinité jusqu'au ferry de Whatley en passant par le terrain le plus praticable de façon à tirer le moins possible ou causer des dommages aux terres des propriétaires qui se trouveront sur la dite route, afin d'avoir cette route ouverte de suite; et les dits commissaires auront plein pouvoir de diriger les travailleurs, qui seront chargés du travail de la dite route, conformément à la loi.

Section 2me—*Il est de plus décrété, &c*—Que les dits commissaires auront le contrôle et le fermage de tous les ferrys de la dite route (après l'expiration du terme pour lequel ils sont maintenant affermés) et ils en appliqueront les revenus et toutes les sommes qui pourront être souscrites ou allouées, à la construction de la dite route, et ce pendant dix ans, à dater de l'époque qu'ils prendront possession des dits ferrys; et chacun des dits commissaires devra avant d'entrer en fonction, prêter le serment de remplir fidèlement les devoirs que cet acte requiert d'eux.

Section 3me—*Il est de plus décrété, &c*—Que cet acte aura force de loi à dater de sa passation, nonobstant toutes lois ou parties de lois contraires à ces présentes.

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentans.

J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant Gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 6 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

AU PUBLIC.

Sur les sollicitations pressantes d'un grand nombre de mes concitoyens et de mes amis, j'ai consenti après une longue et sérieuse délibération, à me présenter comme candidat aux fonctions de Maire de la ville. J'avais résolu d'abord, de fournir ma carrière électorale, comme candidat indépendant de tout parti, n'ayant jamais pu découvrir, et bien moins encore comprendre quel rapport intime il pouvait exister entre les principes qui divisent les deux grands partis républicains du pays, et la bonne ou mauvaise administration de nos affaires municipales. Néanmoins, plusieurs de mes concitoyens, dont la sagesse, le caractère honorable et l'expérience méritent la plus haute confiance, m'ont fait observer que, si deux candidats du parti whig, persistent à courir contre l'honorable J. M. Bell, sur qui le parti démocratique a fixé son choix, les voix du parti seront nécessairement divisées, et le triomphe de notre concurrent restera inévitablement assuré.

Ces considérations, formulées dans les termes les plus convenables, m'ont paru suffisantes pour changer mon premier sentiment sur ce sujet: je déclare donc à mes concitoyens et à mes amis, que je suis prêt à soumettre mes faibles prétentions, à leur appui dans cette occasion, à la délibération d'une convention générale de la ville; quelle que soit la décision qui interviendra, elle ne provoquera ni appel ni regret de mon côté.

A. GRAILHE.

Nlle-Orléans, le 9 mars 1850. 11m—2f

HOTEL DE MONTEREY

A MONTEREY (MEXIQUE.)

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de: HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.

29 janv

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS

AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co.

Soierie nouveautés.

—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.

No 27, rue des Magasins,
Entre Commune et Gravier

23 jan—6 m

VINS.—60 barriques Monferrand, 40 do Margaux Médoc, 200 caisses Margaux Médoc, en débarquement des navires Henriette et Dalia Chapin, venant de Bordeaux et à vendre par

11fév J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 11 mars 1850.

Le marché au coton, a été influencé par les dépêches télégraphiques reçues ce matin, et les ventes, qui s'élèvent à 2000 balles, ont eu lieu à une baisse de 1/8 @ 1/4 cts.

Il s'est fait 300 boucauts de sucre aux anciens prix. 700 barils de mélasse ont été vendus de 13 @ 21 1/2 cts le gallon, suivant la qualité.

La farine et le maïs n'ont pas varié.

Il se fait peu de choses en provisions aux anciens prix.

Le whiskey vaut 19 @ 20 1/4 cts le gallon pour le rectifié.

Le change est ferme aux anciens prix.—Le fret est le même.—Un navire a été pris pour Glascow @ 1/4 d.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPEDIES.—

Navire Carnatic, Devereux, pr New-York.
Agnes, Smallman, pr Liverpool.
Aurelia, Ferres, pr Barcelone.
Sesostris, Dand, pr Glasgow
Margaretta, Lickie, pr Hull, Ang.
Barque Cephaide, Betus, pr Marseille.
Brick Louisiana, Capa ... pr Genes.
I. R. Palmer, Parks, pr Charleston.
Goelette Havana, Sylvane, pr Chagres.
Steamer Andrew Jackson, Eckert, pr St Louis.

—ARRIVES.—

Goelette Ira Bliss, Young, d'Apalachicola.

—STEAMERS.—

Gen Hamer, Boardman, de Pensacole.
Albatross, Dubas, de Lafourche.
Princess No 2 Holmes, de New Carthage.
Rio Grande, Gordon, des Opelousas.
Latona, Hunt, de Moain Cold River.
St Paul, Morris, de St Louis.
Bulletin, Church, de Memphis.

[illegible]

MAISON DE SANTE ET D'ACCOUCHEMENS,

A JOUVENCE.

[illegible]

L. BINOCHE

[illegible]

Mme F. FRYER

[illegible]

AUX FASHIONABLES.

PAUL MOTZENBECKER, Tailleur,

Rue Conti, No 75,

Vis-A-vis la Banque de l'Etat,

A l'honneur d'avertir messieurs les Fashionables et ses nombreuses pratiques, à venir visiter les marchandises les plus nouvelles de Paris, qu'il vient de recevoir pour la saison d'été.

12mars—1m

V. TARDÉ, Courtier.

VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises

Et PRETS D'ARGENT.

185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart

12mars—1erjan

UNE Dame française désire trouver une place de gouvernante de jeunes enfants dans une famille américaine. Elle enseignerait le français et tous les ouvrages à l'aiguille. S'adresser au bureau de l'Abeille à Mme G.

LE soussigné vient de prendre M. BERNARD DUPUY, comme associé dans la boulangerie No 313, rue Tremé, pour deux ans. La raison de la société sera sous le nom de B. DUPUY & Co.

Nouvelle-Orléans le 11 mars 1850

12mars—3f L. A. SEGERA.

VOLÉ chez George Schulz, rue Robertson, une somme de soixante piastres en argent et une reconnaissance de sept cents piastres tirée par Max Block, à l'ordre de George Schulz. Le public est prié de ne pas négocier le dit billet, car le paiement en a été arrêté.

12mars—3 GEORGE SCHULZ.

LATTES—375 milliers latte du Nord, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges

Conserves alimentaires de Joseph Collin, de Nantes.

PETITS pois accomodés, au jus et au naturel. Fèves accommodées, aillouettes, bécasses, bécasses truffées, bœuf rôti en daube et en bâtons, filet de bœuf, poulardes aux truffes et sans truffes, cuisses de canard et de dinde, cuisses et ailes de dinde et de volaille, champignons accommodés, cèpes au naturel, chicorée, épinards et oseille, pieds de mouton et de veau, poulet, chapon, faisan, oie truffées, perdrix truffe et sans truffe, perdrix aux choux, beefsteck sauté, canard aux petits pois, terrine d'Angoulême et de Périgueux, saumon, lamproies, bécasses et de sarcelles, saumon, thon à l'huile et au beurre, lait, dauphin, chocolate, fromage de Roquefort, pâté de lièvre, pâté de Toulouse, perdreaux et de pluviers truffés, pâtés d'anguilles, doglantine de dinde et de cochon truffés, julienne, sardines au beurre et à l'huile.

Reçues par le navire Charles Hill, du Havre, à vendre par AUGTE. MOLIER, No 94, Rue St-Louis

12m—4f

J. N. RICULFI & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET IMPORTEURS

De Cigares de la Havane, Café et Sucre,

No 17, rue Commune.

Cas. A. BARRIERE,

Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,

No 20, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS.

Importeurs directe de marchandises françaises

23juin

B. TATOUT & Co.,

Importeurs de marchandises de variété, françaises, anglaises, allemandes et du pays.

Ancienne maison TATOUT FRERES, No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

G. W. DUNBAR,

MAGASIN DE CHAUSSURES

EN GROS,

No. 30, Rue de la Douane.

Nouvelle-Orléans.

PAUL JUGE FILS. C. FASSY

PAUL JUGE Fils & Co,

Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c.

Et Marchands Commissionnaires,

27, rue St. Louis.

21fév

G. W. DUNBAR,

MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS

No. 30, RUE DE LA DOUANE,

NOUVELLE-ORLEANS.

Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures.

BATISTES IMPRIMEES—4 caisses des dernières modes et venant d'être ouvertes. Aussi—Un choix d'organdis et balzorines imprimées, dernière nouveauté.

D. H. HOLMES, 114, rue du Canal, entre les rues Bourbon et Dauphine

L. BOUDRO.

Restaurant de l'Hôtel Washington.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que depuis dimanche, 9 mars 1850, il a ouvert son Restaurant au Lac Pontchartrain, Hôtel Washington.

Le soussigné espère que sa nombreuse clientèle lui continuera cette année le bienveillant patronage dont elle l'honore depuis si longtemps, et il s'efforcera de mériter toujours cette distinction du public.

9 mars—1m L. BOUDRO.

LE soussigné vient d'acheter de M. J. Lauapre sa boulangerie No 313, rue Tremé, avec toutes les installations, charrettes, chevaux et toutes les créances dues au dit établissement, prie les personnes qui sont débitées dans les livres de l'établissement de les payer à personne qu'au soussigné ou à ses représentants à la dite boulangerie.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1850

11 mars—3f L. SEGURA.

Marchandises de Printemps.

REÇU par les derniers arrivages:—10 caisses chapeaux de paille flambards, bords simples et doubles; 10 do marina do; 4 do do flambards pour enfants; 2 do do feutre, formes américaines et tyroliennes; 10 do de soie, 1re qualité; 2 do aragnas assortis; 1 do taffetas noirs; 2 do pèlerines tulle assorties; 4 do coutils, div. prix; 4 do rideaux mousseline brodée; [illegible] 1 do éventails noirs et collars; 1 do ombrelles riches; 1 do albanie chinée [illegible]; 1 do barège à carreaux; 1 do co[illegible] [illegible] satin, assortis de numéros et qualités; [illegible] gants, Dolrus, Mug & Co et caisse [illegible] blanches, brodés et imitation; 10 [illegible] carreaux unis et brochés; 5 do mouchoirs [illegible] 1re qualité, 5 do do suisses; 1 do [illegible] unie; 4 do do plumeti et brochée, [illegible] couleur, 1 do parapluies pour dames; 1 do [illegible] extra, mitaines longues et courtes, &c; 1 do [illegible] de toutes couleurs pr 19 m; 1 do robes mousseline brodée, blanche et couleur.

Avec un assortiment complet d'articles d'importation française, à vendre par

F. BONIS,

Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane, (Au Premier.)

A VENDRE—3 m paniers vin de Champagne de MM. Moser, Ruinart de Rheims.

30 barriques vin de Bordeaux.

Par F. BONIS,

Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane, (Au Premier.)

EAU-DE-VIE—51 demi, 551 quarts et 152 huit. [illegible]

[illegible]

EUG. ROCHEREAU & Co.
17 & 19, rue St-Louis

VINAIGRE BLANC—18 demi-barriques vinaigre blanc, à vendre par

EUG. ROCHEREAU & Co.
17 & 19, rue St Louis

L[illegible]—10 caisses de 12 bouteilles chaque, [illegible] 12 bouteilles chaque, absinthe, [illegible] liqueurs assorties.

EUG. ROCHEREAU & Co.
17 & 19, rue St Louis

[illegible]

FERDIS FRERES,
Encoignure Royale et Douane.

O[illegible] *de Vie de Cognac en Douane.* [illegible] 1844, 1846, 1847 et 1848, en demi pipes, [illegible]

[illegible]

SECOMB & VOORHIES,
15 rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans, 6 mars 1850.

[illegible]

A. LAFOREST.
GEO. SQUIRES

L[illegible]

G. W. SQUIRES.
28, rue de la Vieille-Levée.

A VENDRE—Une négresse créole, âgée de 26 ans [illegible]

9 mars

CHAUDIERES—[illegible]

J. Y. DEGAYA,
rue Royale

S[illegible] de la Havane—50 caisses jaune, blanc et [illegible]

RAYMOND CAHUZAC,
34 rue de la Vieille Levée

E. CHAPMAN,

Rue Tchoupitoulas, près Poydras

MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN.

[illegible]

J. & R. GEDDES,
G. A. PYNCHON.

A LOUER—Le second étage du café [illegible] Coffee House, et celui de la [illegible] Crescent Restaurant [illegible]

S'adresser à DAMIAN CASAS soit au Crescent [illegible] au Daty Coffee-House.

L[illegible]

ROBT. G. MUSGROVE.

Vente au prix coûtant—Vente au prix coûtant.

MESSIEURS S. VALMONT & C., voulant déménager [illegible]

S. VALMONT & Co, rue du Canal, No 70, près l'allée de la Bourse

[illegible]

II. BONNABEL, Droguiste,
37, Tchoupitoulas, enc. N.-Dame.

FERBLANC, CUIVRE, &c.—En déchargement [illegible]

PRIESTLEY & BEIN,
89 & 91, rue du Camp

PEINTRE.

A. C. JAUME,

Peintre de portraits et professeur de dessin.

[illegible] de 6 1/2 à 8 heures du matin [illegible]

Rue Royale, 212. 29oct—1an

EN GROS ET EN DETAIL, **aux prix de Paris.**

PARFUMERIE DE PARIS.

L. RUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis

BERNARD TURPIN, Encanteur.

Rue de la Vieille Levée No 20

EN débarquement du navire Lucina, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés.

[illegible] barriques vin rouge bon pour famille;
[illegible] blanc Haut Sauterne;
[illegible] cognac, 4e preuve et bon;
[illegible] bouchons fins pour bouteilles;
[illegible] do pour vinaigre

BOYER FRERES,
enc. Moreau et Mandeville, 3e Mun

REÇU par le steamboat Iowa, arrivé de St Louis, 20 barils bière première qualité, 2 caisses saucissons fumés, à vendre par

J. N. CURIEN,
32, rue Dumaine.

Importation directe de Suisse.

ABSINTHE et kirsch de différentes marques, tels que Versin & Lecoultre, Ed. Pernod, Berthoud & fils, C. F. Berger, Aug. Leuba & Rosselet Dubied, fromage de gruyère véritable, en magasin et à vendre par

J. N. CURIEN,
32, rue Dumaine.

EN MAGASIN—20 1/8 pipe vin de Sherry couleur pâle, 10 1/4 do do do foncée, 20 1/8 do cognac fine champagne, à vendre par

J. N. CURIEN,
32, rue Dumaine.

Ayant droit au drawback.

40 caisses absinthe Suisse, marques C. F. Berger,

5 caisses kirsch do vo do,

à vendre à des prix réduits pour clore une consignation par

J. N. CURIEN,
32, rue Dumaine.

LYCEE DE LA 2me MUNICIPALITE.

LES cours du lycée commenceront VENDREDI 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre DOCTEUR MITCHELL, de Cincinnati qui doit faire 12 lectures sur l'astronomie, commencera au jour indiqué ci-dessus. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que le permettront l'ordonnance qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours entiers qui doivent se composer d'environ 40 séances sont:

Billets pour un cavalier et deux dames, $ 8 00
do do pour une personne, 5 00
Billets pour une seule séance, 50 c.

On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres soussignés du comité, ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.

N. E. JENNINGS,
ALEXANDER McPHERSON,
EDWARD RAWLE,

Comité de la bibliothèque et du lycée.

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. CROSSMAN comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. ALEXANDRE GRAILHE, comme candidat à la place de Maire, à la prochaine élection d'avril. Vous obligerez

SES NOMBREUX AMIS DES TROIS MUNICIPALITÉS.

Pour Maire.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la ville pour les élections d'avril prochain. PETER L. JOHE.

Ex Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. THOMAS J. SPEAR bien connu par les souvenirs de la crevasse, comme candidat des classes pauvres à la place de maire. Il sera soutenu par

LES MASSES INDEPENDANTES.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 2me district, 1re municipalité.

PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer GEORGE CLARK, alderman du Cinquième District. Première Municipalité, comme candidat pour la réélection à la même place.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. H. F. WIESE, comme candidat à la place d'alderman du Cinquième District de la Première Municipalité.

PLUSIEURS VOTANTS.

MM les Editeurs,

Veuillez annoncer JOHN WELLS, comme candidat à la place d'Alderman du 5me district 1re municipalité.

QUELQUES VOTANTS.

Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat *Alderman* pour le 1er district de la 3me Municipalité.

Plusieurs électeurs.

CONSEIL-GÉNÉRAL.

CANDIDATS.

Première Municipalité.

C. ROSELIUS,
PHILIPPE WILLMAN,
L. SURGI,
JULES BENIT.

AVIS.

LE Dr C. FAGET a l'honneur de faire savoir à ses clients qu'à partir du 1er avril, ses heures de consultation, de 2 à 3 1/2 heures, tous les jours, le dimanche excepté.

Habillements pour le printemps et l'Eté.

N. C. FOLGER a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir [illegible] à Newark, un grand assortiment de vêtements du dernier genre, se composant en partie de ce qui suit:

Habits coupe française en mérinos français

Habits-sacs et vestes en alpaca noir et de couleur, en toile, rayés, etc., etc.

Pantalons [illegible] et de couleur;
[illegible] coton et ginga;
[illegible] de satin, drap, mérinos et [illegible];
[illegible] blanc et de couleur;
Chemises de toile, à col, [illegible];
Do de coton avec le devant et le col en toile;
Do de coton [illegible];
Do de gingas [illegible] gros coton;

Un assortiment général de chemises de dessous, caleçons, mouchoirs de poche, cravates, habits, chaussettes, vestes en alpaca, parapluies de soie et de coton.

AUSSI—Habits, pantalons, manteaux, etc. etc., en caoutchouc.

N. C. FOLGER, No 17 Vieille-Levée.

9 mars [illegible]

Habillements d'enfans

REÇU tout récemment par le steamer Ohio, de New York, un assortiment complet de vêtements d'enfants, de toutes grandeurs, pour la saison.

AUSSI—En magasin, un excellent assortiment pour garçons [illegible]

N. C. FOLGER, No 17 Vieille-Levée.

Avis aux habitants

A VENDRE par le soussigné

[illegible] pantalons de cotonnade log cabin
[illegible] do do [illegible]
10,000 chemises de coton rayé

[illegible]

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée.

9 mars [illegible]

PAR suite d'arrangements avec M. HENRY NOEL, [illegible] la maison [illegible] NOEL & GUIRAUD.

Maison H. NOEL & GUIRAUD,

103, RUE ROYALE 103

VINS & LIQUEURS.

250 barriques vin rouge, différentes marques;
25 barils [illegible];
100 [illegible] Grave, Barsac, Sauterne;
15 barriques Château Margaux;
15 barriques Château Larose;
15 do St Estèphe;
14 barriques Haut St Emilion;
15 barriques St Julien Médoc;
15 barriques [illegible];
[illegible] Muscat;
600 caisses vins rouges et blancs, Château Margaux, Château Laffitte, St-Julien, Sauterne et Haut Sauterne;
400 paniers champagne de toute qualité;
100 caisses absinthe marque Pernod;
100 do Kirsch do do;
40 caisses fruits à l'eau-de-vie;
40 barriques eau-de-vie de différentes marques;
15 quarts do do do.

MARCHANDISES SECHES.

10 balles [illegible] fins et surfins de toutes largeurs.

15 balles madras, parfaitement assortis;
[illegible] assorties,
Mousselines, mouchoirs et robes brodés, &c.

CHAPEAUX DE PAILLE

Pour dames, pour hommes, et casquettes d'enfans.

40 meules fromage de gruyères, premier choix, cigares de la Havane, de bonne marque, 9 mars

EN magasin et à vendre—800 paniers huile d'olive Pagnol de 24 onces, 150 do do do 24 1/2 bouteilles.

40 caisses olives au fitaux;
20 do capres capotes;
15 do cornichons et variantes;
56 do Muscat Frontignan,
50 do eau de fleur d'oranger;
36 do prunes sèches différentes grandeurs;
15 paniers champagne de Ellipont;
150 caisses macaroni et vermicelle,

Par B. TALAMON,
182 et 186, rue Royale.

27 fév

EN débarquement du navire Charles Hill, du Havre, conserves de la fabrique de Joseph Colin, de Nantes, préparées expressément pour le marché de la Californie.

500 boîtes pois et haricots verts,
500 do bœuf rôti en daube,
500 do dindes et chapons,
200 do do do, aux truffes,
500 do juliennes et consommés,
100 do perdreaux truffés,
110 do lait,
1000 do sardines à l'huile.

THOMAS PINET & Co.,
143, rue Royale.

1er mars

VIN ROUGE—300 barriques vin de Bordeaux de différentes marques, à vendre par

P. LONGIS,
47, rue Vieille Levée

4mars

VINS en caisses—150 caisses vin du Chateau-Laffitte et Margaux, 100 do Haut Sauterne 1841, 25 do Cantenac, 30 do Pauillac, 15 do St-Julien 1841, 540 caisses vin ordinaire, à vendre par

P. LONGIS,
47, rue Vieille Levée.

4mars

VINS FINS en barriques—3 barriques vin St-Julien 1841, 10 do St Emilion vieux, 10 do Chateau Margaux 1844, à vendre par

P. LONGIS,
47, rue Vieille Levée

4mars

HUILE d'olives—300 paniers en grandes et 1/2 bouteilles, à vendre par

P. LONGIS,
47, Vieille Levée.

4mars

VIN ROUGE pour famille—24 barriques, à vendre par

P. LONGIS,
47, Vieille Levée.

4mars

VIN DE MARSEILLE—100 barriques, en magasin et à vendre par P. LONGIS,

47, rue Vieille Levée.

4mars

VIN de Porto—60 barils, marque F. Durand, en magasin et à vendre par

P. LONGIS,
47, rue Vieille Levée.

4mars

CAFE—1029 sacs café vert, première qualité, en déchargement du brick Matamoros, de la Havane, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,
26 rue de la Vieille Levée.

4 mars

SUCRE—213 caisses sucre blanc, en déchargement du brick Matamoros, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,

26, rue de la Vieille Levée.

4 mars

MIEL—63 barils miel blanc, en déchargement du brick Matamoros, de la Havane, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,
26, rue de la Vieille Levée.

4 mars

CHAUX DE THOMASTON—700 barils, nouvellement reçus et à vendre par

THS. BLOIS,
91 rue des Magasins

4mars

CIMENT—530 barils Newark, Nelson & Brown, ciment hydraulique de Rosendail, en déchargement, et à vendre par BLOIS & FORTIER,

91 rue des Magasins

4mars

PLATRE DE PARIS—300 barils plâtre calciné, en déchargement, et à vendre par

THS. BLOIS
91, rue des Magasins.

4mars

BRIQUES A FEU—50,000 briques anglaises Pittsburg et Pensacole, à vendre par

THS. BLOIS,
91, rue des Magasins.

4mars

MARBRE—9 blocs de marbre brut, maintenant vis-à-vis le marché à la viande.

7 cheminées en marbre en magasin, à vendre par LABORDE & XIQUES,

No 3, rue Front

4 mars

INDIGO de Guatemala en surons et de Manille en caisses, à vendre par

LABORDE & XIQUES,
No 3, rue Front

4mars

CIGARES DE LA HAVANE—Regalias, Imperiales, Millar et toutes les autres qualités, d'importation directe, à vendre par

LABORDE & XIQUES,
3, rue Front.

4mars

EN MAGASIN—30 1/4 pipes vieux cognac 1re preuve, marque J. Boireux, véritable cognac.

10 1/4 do do do 3me preuve do do.

10 1/4 et 1/8 barriques do 1re preuve marque Le Coq, do. do.

20 futailles 1/2 pipes et 1/4 de pipes 4me preuve différentes marques bon ordinaire.

13fév N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

EN MAGASIN—500 caisses véritable absinthe suisse Ed. Pernaud Belle Etiquette,

100 do do do Z. Lecoultre,
50 do Kirschenwasser do do.
[illegible] do absinthe Sauvageot et Boucton,
[illegible] do vin rouge de différentes marques,
[illegible] do do blanc Haut Sauterne,
[illegible] do prunes à l'eau-de-vie.

N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

COGNAC—[illegible]

Protection contre l'incendie.

Les personnes qui doutent de la nécessité de posséder un coffre-fort à l'abri de tout danger pour le dépôt de leurs livres, papiers, argent et autres articles de grande valeur et de petites dimensions abandonneront ce préjugé en s'adressant à MM. R. Elder, Brothers & Co. Gribble et Montgomery, Alexander Hill, J. G. Dunlap, Thos K. Price, Thos. Madeck Jr. qui, tous ont évité des pertes considérables par l'emploi des coffres forts à l'épreuve du feu, de Rich & Co. Un de ces coffres contenant des billets de banques, à ordre et autres objets précieux, est resté trente deux heures dans le feu, et a conservé à ses propriétaires une valeur de, assant 700 fois celle payée pour l'achat du dit coffre. Tous les coffres d'Asbestos et de Knob qui se trouvaient dans le feu se sont disjoints et leur contenu a été brûlé. Ces faits prouvent d'une manière irrévocable que les personnes qui ont dans les affaires, ne sauraient trop prendre de précaution pour se mettre à l'abri du danger qui les menace. Le soussigné, seul agent des manufacturiers, en cette ville, a en ce moment un bel assortiment de coffres-forts en main, au nombre desquels se trouvent des coffres *serrures de Yale, à l'épreuve de la poudre*. Il continuera à recevoir régulièrement des approvisionnements de toutes dimensions et de tous les genres. Les ordres sont remplis avec soin et exactitude.

ISAAC BRIDGE.

27 fev—30 76 rue des Magasins

Marchandises de printemps à la dernière mode.

M. R. HAGGERTY & BROTHER,
No 38, rue du Canal,

APPELLENT l'attention des dames sur le magnifique assortiment d'articles de Paris, qu'ils viennent de recevoir et qui se composent en partie comme suit:

BAREGES unis carreaux, satin, Métaline, Argentine, Alberine, Brillantine, Brestienne broché, Brocard, Pompadour brodé, glacé, doré, lustre, changeante, et imprimés riches. Tissus de soie des mieux genres. Mousselines, foulards, grenadines et soie; Toile lustrée et soie lustrée pour robes de voyage, jaconats imprimés français, brillantines et mousselines françaises riches; organdis et balzorines; mousseline suisse blanche et couleur brodée et broché, dentelles brodées françaises, cols et pèlerines brodés.

Toiles d'Irlande.

Un grand assortiment de toile d'Irlande, venant d'arriver des célèbres manufactures de Gibson, Mulholland et Ferguson, 50 p/c, garantie, à vendre à très bas prix. 27 fev—1m

A VENDRE.

RESTAURANT de la République.—Hotel garni No 22, rue Dumaine, entre Condé et Levée.

Pour les conditions et les informations s'adresser sur les lieux. 1m—12f

LE soussigné, collecteur des taxes d'Etat pour le Cinquième District Représentatif, informe le public et les personnes payant taxe de ce district, résidents ou non résidents, qu'il est prêt à recevoir la taxe due pour l'année 1849 et à délivrer des licences pour professions, états et occupations. Son bureau est situé à l'encoignure St Pierre et Marais, et est ouvert depuis dix heures A. M. jusqu'à deux heures P. M.

J. B. DIONIS, collecteur.

26 fev—40j 5me Dist. et représentatif.

ON désire trouver à louer une **femme de couleur** pour faire la cuisine blanchir et repasser. S'adresser à No 46, rue Bourbon.

Liquidation positive.

Pour cause de départ.

L'ETABLISSEMENT de coiffeur situé encoignure Royale et du Maine, avec les marchandises ou séparément, à la convenance de l'acquéreur. Si, d'ici au 1er avril prochain, l'établissement n'est pas vendu, le tout sera vendu à l'encan.

NOTA—Jusqu'à ce jour les marchandises seront vendues au prix coûtant.

Il y a un bail de trois ans, la police d'assurance sera transférée et l'eau qui est payée pour l'année.

Messieurs les Coiffeurs trouveront un assortiment complet de cheveux. 15 fev—1m

A. BARRAUD, encoignure Royale et Orléans, ayant l'intention d'abandonner totalement la lingerie, a l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général, qu'il va vendre tout son stock de marchandises de ce genre telles que bonnets, cols, manchettes, mouchoirs de dames, Tauns en fil d'Ecosse pour dames, etc. Le tout au prix coûtant.

On trouvera chez lui tout ce qui concerne l'article fantaisie, à des prix très modérés. 1 fév

Charbon de la Virginie, des Mines de Peyton.

LES soussignés ayant été nommés agents pour la vente de cet excellent charbon, informent les habitants qu'ils viennent d'en recevoir cinq chargements qu'ils offrent en vente par chargements ou en quantité, à la convenance des acheteurs.

On peut voir ce charbon au débarquement des bateaux, vis-à-vis la rue St-Joseph aux principaux bassins, au Merchants Exchange et à notre bureau.

Pour plus amples informations s'adresser à

MORTIMER TURNER & Co.
Marchands de charbon,

24fev—30f 27½, rue du Camp.

LANGUE ANGLAISE.

SYSTEME ORAL.

J. S. D'PALOS, professeur d'Anglais, Français et Espagnol du Pays, gradué, la Bourse, tout près du bureau de Douane, fait ses classes de 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après midi; et de 5 heures du soir jusqu'à 9. Son système d'enseignement étant basé sur une [illegible], dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent parler en très peu de temps les susdites langues feraient bien de ne pas en négliger la meilleure occasion. 25 fev—3m

300 balles coton bureau drapé Appleton 4/4
100 do do do Rail road do
100 balles do do do Hanovre do
25 do coutils à rayure.
100 caisses calicots imprimés.
25 do do anglaises et Turons 4/4, ayant droit au drawback—75 caisses calicots unis
30 caisses calicots croisés, 20 do Ginghams, &c.
500 [illegible] venant d'arriver et à vendre par

DE FOREST & Co.
20 Douane.

7mars

AVIS.

LES DOCTEURS BANNING ET MILES se sont établis à la Nouvelle-Orléans, dans le but de consacrer leurs services relativement à l'emploi de leur BANDAGE destiné à fortifier ceux dont le système nerveux est affaibli, et dont certains organes sont affaiblis. Le BANDAGE fait le plus grand bien aux hommes, aux femmes et aux enfants qui, par suite du climat, souffrent de faiblesse des reins. Voici des données qui expliquent comment ces affections peuvent être guéries par l'usage du bandage.

1o—Ces affections consistent, non dans la maladie des organes internes, mais dans un déplacement ou cause par la faiblesse des nerfs et par une mauvaise position et la faiblesse des muscles environnants. Il faut simplement les soutenir. Voilà pourquoi les médicaments ne produisent aucun effet dans ces sortes d'affection.

2o—En les soutenant efficacement, on fait disparaître la cause et les symptômes du mal en même temps que l'on tempère l'irritation qui neutralise l'effet de la médication.

3o—Le BANDAGE des docteurs Banning et Miles soutient les nerfs tout en leur permettant de fonctionner naturellement, lo en offrant un appui sur aux reins en les repoussant en haut vers les épaules et en rejetant par conséquent celles-ci sur l'axe du corps; 2o en élevant l'abdomen sans le comprimer, ce qui délivre les extrémités inférieures et les organes de cette partie du corps d'un poids nuisible et facilite le fonctionnement régulier des organes supérieurs. La poitrine et la taille s'élargissent et tout le corps s'affermit par suite de la salutaire action du bandage qui non seulement soutient les nerfs et les organes, mais les repousse en haut et en dehors. Cette action diffère, on le voit, de celle du corset.

Les médecins sont priés de venir juger par eux-mêmes des effets du bandage.

Les docteurs Banning et Miles recevront les dames de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Les hommes seront reçus de 5 à 7 heures du soir.

Il y aura des femmes de chambre pour les dames.

15fv

L. F. DELAMARE, fabricant de travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle, a l'honneur de prévenir ses clients ainsi que le public en général, qu'il a transféré son domicile rue de la Douane, entre Bourbon et Royale, et invite les Messieurs et Dames de cette ville à venir vérifier les travaux de sa fabrication, ayant une commodité supérieure à ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, tant pour ustensiles de ménage, tels que bains et baquets de toutes formes, fontaines à filtrer et autres, et quantité d'autres articles trop longs à énumérer, ainsi que garde-robes pour cabinets et chambres, garanties sans odeur, installations de bains, pompes et lavabos.

Spécialité de travaux de bâtimens en zinc, pour corniches, revêtements de toiture, chassis, dalles, tuyaux, etc.

Couverture en zinc garantie vingt ans sans réparations. 4 mars

VINS—175 barriques St Emilion,
60 do Montferrand;
40 barriques St-Julien Médoc;
40 do Margaux Médoc;
30 do Haut Talence.

Nouvellement arrivés de Bordeaux et à vendre par

J & J TARDOS,
No 31 Vieille Levée

4 mars

COGNAC—17/2 32/4 J Eraud,
10/2 40/4 A L Bleville,
5/2 10/4 J Camus & fils;
30/2 163/4 Alex de Montezun, fine champagne 1840;
140/2 77/4 A de Mondore 1840;
18/2 83/4 John Durand & Co, LaRochelle;
10/4 J J Durand, fine champagne 1841;
10/4 do do do 1845;
10/4 do do do 1846;
5/2 10/4 do Cognac 1844;
5/2 10/4 do do 1847;
5/2 10/4 do do;
15/4 do 1840;
8/2 13/4 Jean Louis superior old Cognac 1811;
2 pipes genièvre, (anchor brand);
5/2 9/4 Otard, Dupuis & Co, 1846 et 1848;

Dans le magasin de la Douane, et à vendre par

J & J TARDOS,
No 31 Vieille Levée

4 mars

VINS EN CAISSES—500 caisses St-Julien, 200 Haut Talence, 1844, 1846, 330 St-Emilion 1844, 1846, 150 Branne Mouton, Léoville, etc.

800 paniers champagne grandes et petites bouteilles, et à vendre par J & J TARDOS,

No 31 Vieille Levée

4 mars

Avis aux contribuables de la paroisse Jefferson.

PAR le présent avis, toutes personnes qui doivent des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson, pour l'année 1849, qu'elles soient résidentes ou non résidentes de la dite paroisse, sont notifiées que les dites taxes seront dues et exigibles le onzième jour d'avril prochain, (1850), que dans les trente jours qui suivront le dit jour 11 avril 1850, les dites taxes devront être payées au collecteur soussigné à son bureau, dans la salle des délibérations du jury de police, à Gretna, dans ladite paroisse; qu'à l'effet d'y recevoir les dites taxes, le soussigné se trouvera à son bureau, chaque jour, pendant les trente jours susdits, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi; et qu'à l'expiration de ce délai une liste des personnes qui n'auront pas payé leurs taxes sera remise au shérif, lequel devra procéder à la saisie et à la vente des biens des délinquans, conformément à la loi.

Paroisse Jefferson le 8 février 1850.

LOUIS DELERY,
Collecteur.

9 fev—2 f par sem 60j

Nouvelles marchandises d'été et de printemps.

THOMAS BRADY,

22, RUE CHARTRES 22.

BAREGES riches, jaconats français, organdis français, alvorines imprimées, barèges brochés, grenadines unis et à carreaux, jaconats imprimés et unies, tissus imprimés, barèges unis et tissus, changeants, soie lustrée, unies et fantaisies, linons anglais garantis tout bon, à douze et demi cents la yarde, jaconats unis à la mode et couleur fantaisie, [illegible] cols et écharpes en dentelle noire, pèlerines [illegible] brodées, dite en dentelle brodée, mouchoirs brodés, cols, manchettes, écharpes, berthes, 20 caisses toile d'Irlande supérieure, garantie lin.

[illegible]

AMUSEMENTS

Théatre d'Orléans.

MARDI, 12 mars 1850.

Le célèbre grand opéra en quatre actes de DONIZETTI

LA FAVORITE.

JEUDI, 14 mars 1850.

Bénéfice de M. PREVOST.

Première représentation du grand opéra de DONIZETTI

LUCRECIA BORGIA

On commencera à 6 3/4 heures.

En attendant le PROPHETE, Grand opéra de Meyerbeer.

Théatre des Variétés

DE PLACIDE – RUE GRAVIER.

MARDI SOIR, 12 MARS 1850

PRIDE OF THE MARKET, drame.

Le spectacle sera terminé par

NEREID QUEEN, ballet féerique

Premières loges et parquets 75 cents
Secondes loges 50 cents.
Galerie pour les hommes de couleur 25 cents

LES CAMPBELLS ARRIVENT!

COMMERCIAL EXCHANGE

IMMENSE SUCCES—Deuxième semaine de la **Troupe d'Opéra de Kimberly**

LUNDI SOIR, 11 MARS 1850,

Et tous les soirs de la semaine.

Première représentation à la Nouvelle-Orléans de la GRANDE PROMENADE MUSICO-BURLESQUE DE CAMPBELL.

Les représentations de la semaine se composeront de comédies nouvelles, opéras-bouffes, danses comiques, &c. &c.

Pour plus amples détails voyez les programmes.

11 mars—6 A. B. HARTWELL, Directeur.

Experiences merveilleuses.

HARMONY HALL.

M. THEOPHILE FISKE FERA TOUS LES SOIRS une série complète de ce nouvelle et surprenante découverte et nommée ELECTRO BIOLOGIE. Les expériences seront faites sur des personnes bien connues en ville, et au gré des spectateurs par les résultats extraordinaires et amusants. Les expériences commenceront à sept heures et demie. Billets, 50 cents, un cavalier et deux dames $1.

9 mars

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public que ce magnifique établissement a été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre y sera sévèrement requis.

SALVADOR VIOSCA, propriétaire
WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera dans cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—

TRESORERIE.

Baton Rouge, février 1850

Aux collecteurs des taxes de l'Etat de la Louisiane

AVIS est par le présent donné qu'à l'avenir il ne sera reçu aucun dépôt en espèces [illegible] excepté ceux tournis par la banque de la Louisiane.

GEO. C. McWORTHER,
Trésorier d'Etat.

IMMENSE STOCK.

Marchandises Sèches en Commission

CHEZ KING, 72, RUE GRAVIER.

NOUVELLEMENT reçues du Nord et ordonnées pour être immédiatement vendues, sans avoir égard aux prix coûtant les sommes devant être immédiatement remises.

La description ci-dessous comprend une partie des articles:

Vestons, Manteaux, Soieries, Toile, Pelerines, Cols Guingham, Linon, Jaconets, Cotonade, Flanelles, Serviettes, Draps, de lit, Toile à chemises, Mouchoirs, Bas, Linons et Mousse line Suisse, Drap de lit Laine, de soie Chapeaux, Parapluies, Couvertes, Mouchoirs de soie.

La réputation que cette maison s'est acquise pour le bon marché de ses marchandises est connue [illegible] de Gravier pour le désirer plus [illegible] à la foule.

MAISON BLANCHE DE KING,
72 rue Gravier

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.

AVIS—Les porteurs de billets de la banque [illegible] sont priés de se présenter au remboursement aussitôt que possible, afin de parvenir à retirer de la circulation tous les billets en papier de cette Banque dont la charte expire le 1er mars prochain.

Par ordre de la direction.

E. J. FALFREY, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1850.

LE 8me RIF de cette compagnie a été reçu pour l'assurance de vie au Lycée.

26 fev—1m

Boulangerie des Etats-Unis

LES soussignés ayant acheté l'intérêt entier de H. Legendre dans la Boulangerie des Etats-Unis, cette boulangerie sera conduite à l'avenir sous la raison J. H. Durrufy & Co. J. M. L. reste comme par le passé commanditaire de la maison.

J. H. DURRUTY
ISAAC RODRIGUEZ

6 mars—6

UNE personne venant de France, désire trouver une place de professeur dans une famille française ou américaine. Il parle l'anglais couramment et est capable d'enseigner les langues espagnole et allemande. Les meilleures informations seront fournies. S'adresser au bureau de ce journal au nom de *la jeune France.* 26 fev—30

OLYMPE,

No 34, Rue de Chartres, encoignure Chartres et Douane

A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un joli choix de marchandises de modes et nouveautés de printemps, consistant principalement en capotes de crêpe et de tulle, chapeaux de paille d'Italie, chapeaux de paille cousue, à jours et à jeux, chapeaux d'Amazone et de campagne, chalis, dentelle et filet, mantelets et canezous en dentelle et en mousseline brodée, gants et autres articles de goût et de fantaisie.

Pour plus amples renseignements, adressez-vous à [illegible] au No 34, rue de Chartres encoignure Douane. 6 mars—6f

Habitation-Sucrerie a vendre.

UNE Habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St Charles, à vendre par la banque de l'Association Consolidée.

Pour plus amples informations s'adresser à

G. MILTENBERGER,
Caissier.

7mars

Fin du Vicomte de Bragelonne.

LA troisième et dernière livraison du Vicomte de Bragelonne, contenant la fin de cet intéressant roman, est en vente à la librairie de

V. HEBERT
149 rue de Chartres

5mars

Demande d'ouvrière.

UNE modiste française trouverait de l'occupation dans un magasin situé à Natchez. Pour plus amples renseignements s'adresser au magasin de variétés No 84, rue de Chartres, chez

F. JAUFROID.

5 mars—6

PIANO ET CHANT.

UNE élève DU CELEBRE PRUDENT, Mlle J. DUCLOS, tout récemment arrivée de France, se chargerait encore de l'éducation musicale de 3 ou 4 jeunes demoiselles.

Pour plus amples renseignements, s'adresser de 8 à 10 et de 1 à 3 heures, à

M. NADAU DU TREIL,
177, rue St Pierre

5mars—1m

Veaux Cires.

A VENDRE en débarquement du navire Onward, venant du Havre—12 douzaines veaux cirés. DUFOUR, WILLIAMSON & Co.

5 mars 35, rue Natchez

$5 de Récompense

SERONT payés à la personne qui ramènera au No 63, rue des Remparts encoignure Bienville, la petite négresse LIZE, âgée de 12 à 13 ans, elle est très noire, parle l'anglais et le français, et est très intelligente. Elle est absente depuis quatre semaines. 5 mars

RIZ DE LA CAROLINE—50 boucauts en débarquement de la barque Savannah, à vendre par B. VALLS,

37, rue Commune

5mars

RIZ de la Caroline—80 boucauts 1re qualité, en débarquement de la goelette Louisiana, à vendre par B. VALLS,

37, Commune

7mars

PICADURA—9 barils, à vendre par

B. VALLS,
37, Commune

7mars

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses jaune, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par B. VALLS,

37, Commune

22fév

CIGARES—20,000 Cilindrados dos Hermanas, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par B. VALLS,

37, Commune

22 fév

GRAINE pour oiseaux, à vendre par

B. VALLS,
37 rue de la Commune

22fév

CHANDELLE de l'Etoile et Adamantine.—36 caisses de 4 & 6 à la livre, à vendre par

J. F. BERCIER, 54, Vieille Levée

27fev

A VENDRE en débarquement du navire Herald de Glasgow—2 punchons vieux whiskey, qualité supérieure, à vendre par

DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
No. 35 rue Natchez

30 jan

A VENDRE—600 caisses vin rouge Médoc, en débarquement du navire Orlando, s'adresser à PIERRE POUTZ,

93 rue de la Douane

8 fév

$20 de Récompense.

UNE récompense de dix piastres sera payée à quiconque logera dans une des geôles de la ville ou délivrera au soussigné la griffonne SOPHIE. La dite esclave parle français et anglais, elle a la marque d'un coup de fouet sur la joue gauche, taille de 5 pieds 2 pouces et vêtue d'une robe rougeâtre et d'un châle noir. DIX PIASTRES seront payées en sus à la personne qui indiquera où elle a passé la dernière semaine.

R. H. HORN,
115, rue de la Vieille-Levée.

27 fév

$10 de Récompense.

PARTI marron, le nègre nommé CHARLES, appartenant à la succession de John Bisano; ce nègre est âgé d'environ 25 ans taille de 5 pieds 4 pouces, très fort, il parle anglais, français et espagnol, et est créole de profession. Il est très connu dans les environs du marché aux poissons. Les capitaines de navires et les steamboats sont invités à [illegible]

[illegible]